

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

### JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Téléphone 30-19-21 Compte Chèque Postal : 30 1947 - T Marseille

ABONNEMENT		INSERTIONS LÉGALES	
1 an (à compter du 1er janvier)		la ligne, hors taxe :	
tarifs, toutes taxes comprises :		Greffé Général - Parquet Général . . . . .	
Monaco, France . . . . .	140,00 F	Gérances libres, locations gérances . . . . .	17,50 F
Etranger . . . . .	172,00 F	Commerces (cessions, etc...) . . . . .	18,00 F
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule . . . . .	77,00 F	Sociétés (statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc . . . . .)	21,00 F
Changement d'adresse . . . . .	2,70 F		

## SOMMAIRE

### ORDONNANCE SOUVERAINE

*Ordonnance Souveraine n° 7.819 du 27 septembre 1983 portant nomination d'un commis du cadastre au Service des Travaux Publics (p. 1001).*

### DÉCISION ARCHIÉPISCOPALE

*Décision Archiépiscopale portant nomination d'un vicaire à la Cathédrale et du second vicaire de la Paroisse Saint-Martin (p. 1002).*

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 83-45 du 25 octobre 1983 prorogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° 83-32 du 28 juin 1983 réglementant le stationnement payant avenue Princesse Grace (Horodateurs) (p. 1002).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE**  
Direction de l'Habitat - Service du Logement  
*Locaux vacants (p. 1002).*

### MAIRIE

*Avis de vacance d'emploi n° 83-41 (p. 1003).*

*Avis de vacance d'emploi n° 83-42 (p. 1003).*

*Commémoration de l'Armistice du 11 novembre en Principauté (p. 1003).*

### INFORMATIONS (p. 1003)

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1003/1006)

## ORDONNANCE SOUVERAINE

*Ordonnance Souveraine n° 7.819 du 27 septembre 1983 portant nomination d'un commis du cadastre au Service des Travaux Publics.*

**RAINIER III**  
PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 septembre 1983 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Valérie BATTAGLIA, est nommée dans l'emploi et titularisée dans le grade de commis du cadastre (7ème classe) au Service des Travaux Publics, avec effet du 1er septembre 1983.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois.

**RAINIER.**

Par le Prince,  
*Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat :-*

**J. REYMOND.**

**DÉCISION ARCHIEPISCOPALE**

*Décision portant nomination d'un vicaire à la Cathédrale et du second vicaire de la Paroisse Saint-Martin.*

Nous, Archevêque de Monaco,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 1887 rendant exécutoire à Monaco la Bulle Pontificale « Quemadmodum Sollicitus Pastor » du 13 mars 1887 portant Convention entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco pour l'érection et l'organisation du Diocèse ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.167 du 30 juillet 1981 rendant exécutoire à Monaco la Convention du 25 juillet 1981 signée dans la Cité du Vatican, entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.341 du 11 mai 1982 portant Statut des Ecclésiastiques ;

**Décisions :**

M. l'abbé Pierre-Marie GOURAUD est nommé Vicaire à la Paroisse de la Cathédrale à compter du 1er septembre 1983 ;

M. l'abbé Bernard GILLOUX est nommé Vicaire à la Paroisse Saint-Martin à compter du 1er octobre 1983.

*L'Archevêque :*  
**Charles BRAND.**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

*Arrêté Municipal n° 83-45 du 25 octobre 1983 prorogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° 83-32 du 28 juin 1983 réglementant le stationnement payant avenue Princesse Grace (Horodateurs).*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route) ;

Vu l'arrêté municipal n° 83-32 du 28 juin 1983, réglementant le stationnement payant Avenue Princesse Grace (Horodateurs) ;

Vu l'arrêté municipal n° 83-33 du 4 juillet 1983 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 83-32 du 28 juin 1983, susvisé, réglementant le stationnement payant Avenue Princesse Grace (horodateurs), sont prorogées pour une durée limitée au 31 décembre 1983.

**ART. 2.**

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

**ART. 3.**

Une ampliation du présent arrêté a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat, en date du 25 octobre 1983.

Monaco, le 25 octobre 1983.

*Le Maire,*  
**J.-L. MEDECIN.**

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat - Service du Logement

*Locaux vacants.*

Les prioritaires sont informés de la vacance d'un appartement sis 6, rue Princesse Caroline - 3ème étage - composé de deux pièces, cuisine, salle de bains.

Le délai d'affichage expire le 15 novembre 1983.

## MAIRIE

### Avis de vacance d'emploi n° 83-41.

Le Maire, Président de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Rainier III, fait connaître qu'un poste de professeur de mandoline est vacant à l'Académie de Musique Rainier III (traitement mensuel net de 832,68 Francs, pour un service hebdomadaire de 2 heures).

Les personnes retenues devront satisfaire à un concours dont les modalités seront communiquées en temps opportun.

Les dossiers de candidature devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie, jusqu'au 15 novembre 1983 et comporter les pièces suivantes :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de l'acte de naissance,
- un certificat de nationalité,
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date,
- un certificat de bonnes vie et mœurs,
- une copie certifiée conforme des titres ou références présentés.

L'admission à ce poste sera prononcée conformément à la législation relative aux emplois publics et aux dispositions prévues par le Règlement Général de l'Académie.

### Avis de vacance d'emploi n° 83-42.

Le Maire, Président de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Rainier III, fait connaître qu'un poste de professeur de piano est vacant à l'Académie de Musique Rainier III (traitement mensuel net de 3.330,72 Francs, pour un service hebdomadaire de 8 heures).

Les personnes retenues devront satisfaire à un concours dont les modalités seront communiquées en temps opportun.

Les dossiers de candidature devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie, jusqu'au 15 novembre 1983 et comporter les pièces suivantes :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de l'acte de naissance,
- un certificat de nationalité,
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date,
- un certificat de bonnes vie et mœurs,
- une copie certifiée conforme des titres ou références présentés.

L'admission à ce poste sera prononcée conformément à la législation relative aux emplois publics et aux dispositions prévues par le Règlement Général de l'Académie.

### Commémoration de l'Armistice du 11 novembre.

La Principauté de Monaco, commémorera, le vendredi 11 novembre 1983, l'anniversaire de l'Armistice de 1918.

A 11 heures, devant le Monument aux Morts du Cimetière, cérémonie du souvenir en hommage aux Morts des deux guerres.

Dépôt de couronnes - Absoute - Minute de silence - Sonnerie aux Morts - Hymnes des Pays Alliés, exécutés par la Musique Municipale.

La Mairie convie toutes les personnalités et les membres des Associations patriotiques et de la Résistance à assister à cette cérémonie commémorative.

## INFORMATIONS

### Fête Nationale

La Fête du Souverain est la Fête Nationale de la Principauté.

L'Ordonnance du 27 octobre 1951 en a fixé la date au 19 novembre, Fête patronymique de S.A.S. le Prince Rainier III.

Vous pourrez lire, dans le « Journal de Monaco » de la semaine prochaine, le programme détaillé des cérémonies et manifestations de la Fête Nationale du 19 novembre qui tombe, cette année, un samedi.

La Messe d'action de grâces suivie du chant du Te Deum sera célébrée, à 10 heures, à la Cathédrale, en présence de S.A.S. le Prince et des Membres de la Famille Princière ;

à 11 h 20, prise d'armes et revue des troupes sur la Place du Palais ;

à 21 heures, Salle Garnier, gala chorégraphique, sur invitation de S.A.S. le Prince, avec le Ballet National de Marseille-Roland Petit.

Dans l'après-midi, au Stade Louis II, match de football opposant les équipes de Monaco et de Toulouse, dans le cadre du Championnat de France de football, 1ère division et jeux d'enfants, sous les pins parasols de la place Ste Barbe.

Dès la veille, un grand feu d'artifice sera tiré sur le plan d'eau du port.

Ajoutons, les soirées de variétés offertes à la population de la Principauté, les 18, 19 et 20 novembre ; les séances de cinéma gratuites, etc.

La Fête Nationale sera également marquée par des remises de distinctions honorifiques :

Ordres Nationaux de Saint Charles et de Grimaldi, par S.A.S. le Prince ;

Médaille de la Reconnaissance de la Croix Rouge Monégasque, par S.A.S. le Prince Héritaire ;

Ordre du Mérite Culturel, Médaille d'Honneur, Médaille de l'Education Physique et des Sports, Médaille du Travail par S.E. M. le Ministre d'Etat.

**La semaine en Principauté***Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo*

vendredi 11 novembre, à 21 heures, au grand auditorium Rainier III du C.C.A.M.

concert symphonique sous la direction de

*Hiroyuki Iwaki*

au programme :

*ouverture pour cordes*, de Toru Takemitsu ;

*concerto pour piano, en la mineur, opus 16*, d'Edvard Grieg, soliste, *Gabriel Tacchino* ;

*2ème symphonie en ré majeur, opus 43*, de Jean Sibelius.

\*

*Théâtre Princesse Grace*

mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12, à 21 heures ; dimanche 13, à 15 heures,

« *L'éducation de Rita* »

de Willy Russel

adaptation de Anémone et Michel Fagadau

avec *Dany Carrel* et *Jean Gaven*.

\*

*Exposition intermembres du Garden Club de Monaco*

*Sous le Haut Patronage de S.A.S. la Princesse Caroline*

samedi 12 (inauguration à 16 heures) et dimanche 13, toute la journée, dans le jardin d'hiver de l'Hôtel Hermitage ;

deux thèmes ont été retenus : « *décors de table* » et « *art nouveau* ».

\*

*Thé de gala*

*au profit des œuvres de la Fondation Hector Otto*

samedi 12, à 16 heures, salle des étoiles du Monte-Carlo Sporting Club

*sous le Haut Patronage de S.A.S. la Princesse Caroline.*

\*

*Récital autour du monde*

tous les soirs, sauf le mardi, au cabaret du Casino, avec

*Helen Gelzer*

les orchestres *Aimé Barelli*

et *Variety Quartet*

\*

*Les projections de films au Musée Océanographique*

jusqu'au mardi 8 inclus : « *Cavernes englouties* » ;

du mercredi 9 au mardi 15 : « *Rorquals et cachalots* ».

\*

*Foire-attractions*

du samedi 5 au dimanche 27

quai Albert Ier et Route de la Piscine.

\*

*Paroisse Saint Martin**Fête Patronale*

samedi 12, à 18 heures,

célébration de la messe suivie d'une réception dans la salle paroissiale.

\*

*Les congrès*

du dimanche 6 au dimanche 13, au Beach Plaza

conférence internationale de l'*Academy of General Dentistry* ;

du lundi 7 au jeudi 10, au C.C.A.M.

*Cullinet Software Conference.*

\*

*Les sports*

Au Monte-Carlo Golf Club

*Championnat du Club-match play* (18 trous)

samedi 12 : *œmi-finales*

dimanche 13 : *finale* ;

au complexe sportif de Fontvieille

samedi 12, à 20 h 30

*Monaco-Stade Français*, en Championnat de France de basket-ball, Division Nationale 1.

\*

\* \*

*La première européenne du film*

« *Never say never again* »

(« *Jamais plus jamais* »)...

... aura lieu le jeudi 17 novembre, à 21 heures, au Centre de Congrès Auditorium de Monte-Carlo, sous la Haute Présidence de S.A.S. le Prince,

en présence du réalisateur *Irvin Kershner* et des principaux interprètes : *Sean Connery, Barbara Carrera, Kim Basinger* et *Klaus Maria Brandauer*.

\*

\* \*

*Le « Printemps des Arts de Monte-Carlo »*

S.A.S. la Princesse Caroline donnera, le 9 novembre, à Paris, dans les salons du « *George V* », une conférence de presse sur le programme du « *Printemps des Arts de Monte-Carlo* » dont Elle préside le comité d'organisation.

\*

\* \*

**Commemoration de l'Armistice du 11 novembre 1918**

La cérémonie du souvenir organisée, de tradition, par la Fédération des Groupements français de Monaco, en collaboration avec les associations issues des deux Guerres et de la Résistance, aura lieu, vendredi prochain, à 11 h 45, à la Maison de France.

Elle sera présidée par M. François Giraudon, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France à Monaco.

\*  
\* \*

**Une présentation de matériel informatique...**

... se tient, cette fin de semaine, dans les salons du Beach Plaza.

Organisée par la société **MICROTEK**, dont le siège est en Principauté, elle est librement ouverte au public.

Elle se prolongera, le dimanche 6 novembre, par une journée spéciale Hôtellerie : « *Les bons offices de l'ordinateur dans un hôtel* ».

\*  
\* \*

**Le 9ème Festival International du Cirque de Monte-Carlo...**

... se déroulera, esplanade de Fontvieille, du jeudi 8 au lundi 12 décembre prochain.

39 numéros-chiffre record-délégués par les cirques les plus célèbres du monde entier seront présentés, les 8, 9 et 10 décembre, en soirée, ainsi que le 11, en matinée.

Ceux retenus par le jury seront au programme de la soirée de gala du 12 décembre au cours de laquelle S.A.S. le Prince présidera la remise des trophées.

(La location pour les spectacles de sélection et le gala de clôture sera ouverte du 12 novembre au 4 décembre inclus à l'Office du Tourisme, 2a, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, téléphone n° 30.07.19 - indicatif 93).

\*  
\* \*

**Pour terminer, quelques nouvelles sportives**

L'équipe de football de l'A.S. Monaco partage, avec celle des Girondins de Bordeaux, (qu'elle a d'ailleurs battu, samedi dernier, par 2 buts à 0), la 1ère place au classement du Championnat de France de Première Division.

Classement, bien entendu, provisoire... 22 matches étant encore à jouer !

\*

Bernard Balleret a remporté, pour la 6ème fois, la finale simple-messieurs du Championnat de Monaco de tennis face à son challenger, Albert Viviani, dont il a facilement disposé en 3 sets : 6/1, 6/2, 6/0.

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**FIN DE GÉRANCE LIBRE***Première Insertion*

Le contrat de gérance libre consenti par Mme Edmée BOERI, née DELACOURT, commerçante, demeurant 1, place des Carmes, à Monaco-Ville, au profit de Mme Andrée GASTALDI née DOUZON, commerçante, demeurant 31, avenue Hector Otto à Monaco, par acte du 20 octobre 1982, relativement au fonds de commerce de bar-glacier connu sous le nom de « **BAR SAN MARTIN** », exploité 1, rue Colonel Bellando de Castro à Monaco-Ville, a pris fin le 31 octobre 1983.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 novembre 1983.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**« ENTREPRISE MONÉGASQUE  
DE TRAVAUX »  
en abrégé « E.M.T. »**

(Société Anonyme Monégasque)

**AUGMENTATION DE CAPITAL  
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

I. - Suivant délibération, prise au siège social 20, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le 1er juin 1983, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « **ENTREPRISE MONÉGASQUE DE TRAVAUX** » en abrégé « **E.M.T.** »,

se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont décidé à l'unanimité :

a) d'augmenter le capital social de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS pour le porter de la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS à celle de TROIS MILLIONS DE FRANCS, par voie d'incorporation de la Réserve Spéciale.

Cette augmentation de capital a été réalisée sans création d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur nominale de chacune des CINQ CENTS (500) actions existantes, laquelle valeur nominale a été portée de TROIS MILLE (3.000) FRANCS à SIX MILLE (6.000) FRANCS.

b) De modifier, en conséquence, l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« *Nouvel Article 7 - CAPITAL SOCIAL* »

« Le capital est fixé à TROIS MILLIONS (3.000.000) de FRANCS dont CINQ CENT MILLE (500.000) FRANCS représentant le capital originaire, l'augmentation de capital par incorporation d'une somme de UN MILLION (1.000.000) de FRANCS prélevée sur la réserve spéciale décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du seize juillet mil neuf cent soixante dix neuf et l'augmentation de capital par incorporation d'une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE (1.500.000) FRANCS prélevée sur la réserve spéciale décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du premier juin mil neuf cent quatre-vingt-trois.

« Il est divisé en CINQ CENTS (500) ACTIONS DE SIX MILLE (6.000) FRANCS chacune, numérotées de 1 à 500 ».

II. - Les résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire, susvisée, du 1er juin 1983 ont été approuvées et autorisées par Arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 20 septembre 1983, publié au « Journal de Monaco » le 23 septembre 1983.

III. — Aux termes d'une délibération, prise au siège social, le 29 septembre 1983, les administrateurs de la société « ENTREPRISE MONEGASQUE DE TRAVAUX » en abrégé « E.M.T. » se sont réunis en Conseil d'Administration et ont constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS à TROIS MILLIONS DE FRANCS et la modification de l'article 7 des statuts.

IV. - Les originaux des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire, susvisée, du 1er juin 1983 et de la Délibération du Conseil d'Administration, précitée, du 29 septembre 1983 ont été déposés, en même temps que l'Ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, aussi susvisé du 20 septembre 1983, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 13 octobre 1983.

V. - Une expédition de l'acte précité, du 13 octobre 1983, a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 28 octobre 1983.  
Monaco, le 4 novembre 1983.

*Signé : J.-C. REY.*

Le Gérant du Journal : Marc LANZERINI

455 -AD



---

IMPRIMERIE DE MONACO

---